

**REPERTOIRE PAR DATE  
MAIRIE DE VALENTINE**

<b>N°</b>	<b>DATE</b>	<b>OBJET</b>	<b>PAGES</b>
2022-18	17/05/2022	Recrutement d'agents contractuels sur emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité	934-935
2022-19	17/05/2022	Cession de bois de chauffage sous forme d'arbres abattus	936
2022-20	17/05/2022	Programme amendes de police 2022- Aménagement de sécurité	937-938

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALENTINE**

Séance du 17 mai 2022

L'an deux mille vingt deux

et le dix sept mai

à 20 h 30 , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, ,sous la présidence de madame Marie NADALET, Maire

Présents : ZAINA F. DUCASSE B MAURY G. GRAU J. HILLAIRE N.

LABROQUERE M. CAPERAN R. HILLAIRE L. FOURMENT P.

GAY G BACQUE G. BAUWEN C.

Excusés : ARAUJO DA SILVA M. DULAC F.

Date convocation

11 mai 2022

Date affichage

11 mai 2022

Madame Fabienne DULAC a donné procuration à Martine LABROQUERE

Madame Marthe ARAUJO DA SILVA a donné procuration à mme Martine

LABROQUERE

Léa HILLAIRE a été nommée secrétaire.

Objet délibération : Recrutement d'agents contractuels sur emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

N° 2022-18

Le conseil municipal de Valentine,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.2°,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter 6 agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir : entretien espaces verts, taille arbres, nettoyage des rues, travaux dans les locaux scolaires, arrosage des fleurs, du stade municipal, congés agents services techniques

Sur le rapport de madame le maire et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des membres présents :

Le recrutement de 6 agents contractuels dans le grade d'adjoint technique territorial, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au vu les raisons sus-énoncées, et pour une période allant du 1<sup>er</sup> juin 2022 au 31 août 2022.

Envoyé en préfecture le 23/05/2022

Reçu en préfecture le 23/05/2022

Affiché le

ID : 031-213105653-20220517-202218-DE

Ces agents assureront les fonctions d'agent d'entretien dans les services techniques et de l'école à temps complet, soit 35 h par semaine.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade d'adjoint technique territorial. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

  
**Marie NADALET**  
Maire



Envoyé en préfecture le 23/05/2022

Reçu en préfecture le 23/05/2022

Affiché le

ID : 031-213105653-20220517-202218-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALENTINE**

Séance du 17 mai

L'an deux mille vingt deux

et le dix sept mai

à 20h30 , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement

convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de madame Marie NADALET, maire

Présents : DUCASSE B. ZAINA F. GRAU J. MAURY G. HILLAIRE N.

LABROQUERE M. CAPERAN R. FOURMENT P. HILLAIRE L.

BACQUE G. BAUWEN C. GAY G.

Excusés : DULAC F. ARAUJO DA SILVA M.

Madame Fabienne DULAC a donné procuration à mme Marie NADALET

Madame Marthe ARAUJO DA SILVA Marthe a donné procuration à mme Martine

LABROQUERE

Madame Léa HILLAIRE a été nommée secrétaire.

Date convocation

11 mai 2022

Date affichage

11 mai 2022

Objet délibération :

Cession de bois de chauffage sous forme d'arbres abattus

N°2022-19

Madame le maire fait part au conseil municipal que des arbres provenant des bois communaux ont été abattus lors de la réfection de la ligne Haute Tension et un arbre est tombé suite à des vents violents.

Ce bois a été partagé en 5 lots de contenance équivalente.

Le prix du bois est établi à 10 euros le m3.

Le montant de chaque lot sera de 30 €.

Dix personnes se sont inscrites pour bénéficier de ce bois.

Une fois le rôle d'affouage arrêté, (les lots seront tirés au sort lors d'une réunion à la mairie). Le paiement se fera directement au Trésor Public qui délivrera un reçu de paiement.

Ce reçu sera présenté au secrétariat pour pouvoir bénéficier d'une autorisation d'enlèvement du lot de bois.

A partir de la délivrance du lot à l'affouagiste, celui-ci en devient propriétaire.

Il est civilement responsable de ses fautes lors de l'enlèvement du bois.

L'enlèvement par chacun pourra se faire dans un délai de 3 mois à partir du quitus délivré par la commune.

L'endroit de stockage du bois devra être laissé propre, toutes les branches seront évacuées par les bénéficiaires.

Le conseil municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Approuve l'exposé ci-dessus
- Dit que le montant de chaque lot sera de 30 €
- Autorise madame Marie NADALET, maire de Valentine, à établir le rôle d'affouage, après tirage au sort lors d'une réunion en mairie

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

**Marie NADALET**  
Maire



Envoyé en préfecture le 23/05/2022

Reçu en préfecture le 23/05/2022

Affiché le

ID : 031-213105653-20220517-202219-DE

Nombre de conseillers :

exercice : 15

présents : 13

votants : 15

Date convocation

11 mai 2022

Date affichage

11 mai 2022

Objet délibération :

Programme amendes de police 2022 – Aménagement de sécurité

N° 2022-20

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE VALENTINE

Séance du 17 mai 2022

L'an deux mille vingt deux

et le dix sept mai

à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de madame Marie NADALET, maire

Présents : DUCASSE B. ZAINA F. GRAU J. MAURY G. HILLAIRE N.

BAUWEN C. BACQUE G. CAPERAN R. GAY G. HILLAIRE L. FOURMENT P.

LABROQUERE M.

Excusés : DULAC F. ARAUJO DA SILVA M.

Madame Fabienne DULAC a donné procuration à mme Marie NADALET

Madame Marthe ARAUJO DA SILVA a donné procuration à mme Martine

LABROQUERE

Madame Léa HILLAIRE a été nommée secrétaire.

Envoyé en préfecture le 30/05/2022

Reçu en préfecture le 30/05/2022

Affiché le

ID : 031-213105653-20220517-202020-DE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2334-24 relatif au produit des amendes de police liées à la circulation routière et destiné aux collectivités territoriales

Vu les articles R2334-10 du CGCT relatifs aux règles de répartition des produits et le type de travaux ayant vocation à être financés avec ces fonds,

Considérant que chaque année l'Etat établit la dotation des amendes de police. Il s'agit d'une enveloppe financière qui correspond au produit des amendes forfaitaires dressées sur l'ensemble du territoire et qui est répartie au prorata des amendes émises sur le territoire de chaque collectivité au cours de l'année précédente

Considérant que l'instruction des dossiers est confiée aux Départements. Peuvent bénéficier d'une subvention au titre de cette enveloppe, toutes les communes de moins de 10 000 habitants (population DGF) du département ayant la compétence en matière de voirie.

Considérant que les communes peuvent chaque année faire une demande de subvention au titre des amendes de police, pour la mise en œuvre de nouveaux projets de sécurité routière (aménagement de points d'arrêt, aménagements de sécurité des piétons, création de carrefours, installation de signalisation, etc.)

Considérant que dans ce contexte, la commune de Valentine souhaite adresser au Conseil Départemental de la Haute-Garonne un dossier de demande de subvention pour 2022.

Les opérations suivantes sont concernées :

- Sécurisation de la circulation : modification sens prioritaire de circulation dans le centre bourg de la commune : 10 685,00 € HT
- Signalisation chemin de la Moulliasse : 1 440,00 € HT
- Aménagements de sécurité route départementale RD9 : 1 010,00 € HT
- Aménagement de sécurité, passage protégé surélevé rue de la Bielle : 5 750,00 € HT
- Signalisation centre du village, panneaux interdiction véhicules 19 tonnes : 1 955,00 € HT
  
- Soit un total de 20 840,00 € HT soit 25 008,00 € TTC

Le conseil municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Approuve l'exposé ci-dessus
- Autorise madame le maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne dans le cadre développé ci-dessus
- D'attester que les travaux susvisés seront bien réalisés
- D'accepter la subvention du Département au titre des amendes de police
- Approuve le plan de financement ci-après :

**Dépenses** **20 840,00 € HT**

**Recettes**

- Aide du Département (30%) 6 252,00 €
- Fonds propres 14 588,00 €

**Total** **20 840,00 € HT**

- Dit que la commune financera la TVA 4 168,00 € sur ses fonds propres
- Autorise madame Marie NADALET, maire de Valentine, à effectuer toutes les démarches nécessaires et comptables pour ces travaux.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.



**Marie NADALET**  
Maire

Envoyé en préfecture le 30/05/2022  
Reçu en préfecture le 30/05/2022  
Affiché le  
ID : 031-213105653-20220517-202020-DE